

Date de convocation : 05/05/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le douze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : BRUYERE Maud (arrivée en cours de réunion) – CHAPUIS Christian – CHOMIENNE Clément – CLOT Susie – COLOMBET Jaky – DREVET Hélène (arrivée en cours de réunion) – DURIEUX Pierre – FILHOL Julien – GOUY Pascal – GRANGE Jean-Paul – GROSSO Jocelyne – JACQUIOT Maxime – LIMAIEM Wahiba – MARCON Catherine – MARCON Pierrick – MERLE Pascale – MORELLON Catherine – MOUNIER Maëlle – NICOLAS Justine – PAULOSS Florian – PEYRE Laurent – SOUCHON Patricia (22)

Absents : (0)

Excusés : YILMAZ Yener (pouvoir à Pascal GOUY) (1)

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

DCM 20260512-1

Monsieur Le Maire rappelle qu'il convient d'installer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de procéder à la désignation de ses membres.

Il rappelle qu'un CCAS est créé de plein droit dans toute commune de plus de 1 500 habitants.

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire. L'élection et la nomination des membres du Conseil d'Administration ont lieu pour la durée du mandat municipal. Les membres élus et les membres nommés y siègent en nombre égal.

Monsieur Le Maire précise que le Conseil Municipal fixe, par délibération, le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, dans la limite maximale de seize membres, répartis comme suit :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;

AR Prefecture

043-214300873-20260512-DCM20260512_1-DE
Reçu le 29/05/2026

- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Monsieur Le Maire propose de fixer à dix le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, répartis comme suit :

- 5 membres élus par le Conseil Municipal ;
- 5 membres nommés par le Maire.

Monsieur Le Maire indique qu'il procédera, par arrêté municipal, à la nomination des membres extérieurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Fixe à dix le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS ;
- Désigne les cinq membres élus suivants :
 - Madame Pascale MERLE, Vice-Présidente ;
 - Monsieur Jean-Paul GRANGE ;
 - Madame Jocelyne GROSSO ;
 - Madame Catherine MORELLON ;
 - Monsieur Clément CHOMIENNE.
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON



AR Prefecture

043-214300873-20260512-DCM20260512_1-DE
Reçu le 29/05/2026